



syndicat mixte des transports en commun

Conseil syndical du 19 mai 2026

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 17

Objet : Election des Vice-Présidents et de l'Exécutif

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	07 mai 2026	Présents
Observation : En raison de la modification des statuts et règlement intérieur, le nombre de Vice-présidents est de 6.		Mesdames, Messieurs
		GBCA (910 voix) : Titulaires : Burger, Brun, Castaldi, Constantakatos, Fluckiger, Gilbert, Guyod, Jacquemin, Ketfi-Charif, Kneip, Mançanet, Miotte, Payrou – Suppléants : Dumel, Maurice, Meslot, Moreau
		RBFC (280 voix) : Titulaires : Neugnot, Oternaud, Ternant
		CCST (240 voix) : Titulaires : Bietry, Garnier, Hottlet, Monnier-Von Aesch, Py, Wersinger – Suppléant : Carpentier
		CCVS (160 voix) : Titulaires : Coddet, Freset, Salort, Vallverdu
Nombre de voix	1 590	Procurations
-Nombre de voix pour	1 590	De Mme Chiappa-Kiger (RBFC) à M Oternaud (RBFC)
-Nombre de voix contre	0	
-Abstentions	0	
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	

Dès qu'il a été élu, le Président du SMTC prend la présidence du Conseil Syndical. Il peut, dès lors, faire procéder à l'élection des membres de l'Exécutif. Il pourra, en cas d'égalité des suffrages, faire valoir sa voix prépondérante.

L'article 7.3 des statuts prévoit que le nombre de Vice-Présidents est fixé à six, sauf modification adoptée suivant les conditions définies dans le règlement intérieur.

L'article 7 du règlement intérieur, voté ce jour dans la précédente délibération, indique le nombre retenu de Vice-Présidents à désigner.



Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne les 6 Vice-Présidents qui constituent l'Exécutif ainsi qu'il suit :

- Stéphane GUYOD
- Alain BURGER
- Miltiade CONSTANTAKATOS
- Michel NEUGNOT
- Thomas BIETRY
- Christian CODDET

Certifiée exécutoire,
Le Président,
Roland JACQUEMIN

Le Secrétaire de séance,
Stéphane GUYOD